

HONORAIRES DE TRANSACTION

VENTE ET LOCATION

Honoraires TTC* (pour une prestation unique)

VENTE

Biens à usage d'habitation.
(Forfait, pourcentage)

Terrains

Annexes (stationnements, box ...)

Local commercial,
Fond de commerce,
Pas de porte

LOCATION

Entremise, négociation

Visite,
Constitution dossier locataire,
Rédaction bail

Etat des lieux location

MANDAT EXCLUSIF et AUTRES MANDATS**

Les honoraires sont intégralement à la charge du vendeur à l'exception des mandats conclus pour les ventes en successions où les honoraires seront exclusivement à la charge de l'acquéreurs.

PRIX DE VENTE

<u>Tranche de 0 à 100 000€</u>	Forfait de 8000 € TTC***
<u>Tranche de 100 001 à 150 000 €</u>	8,00% TTC***
<u>Tranche de 150 001 à 200 000 €</u>	7,00 % TTC***
<u>Tranche de 200 001 à 250 000 €</u>	6,00% TTC***
<u>Tranche de 250 001 à 400 000 €</u>	5,50% TTC***
<u>Au-delà de 400 001 €</u>	5,00% TTC***

8% TTC à la charge du vendeur

(Forfait de 5000€ TTC à la charge du Vendeur)

Forfait de 3000€ TTC à la charge du Vendeur

Tranche inférieur à 100 000 € 12% TTC* à la charge du Vendeur**

Tranche supérieur à 100 001 € 10% TTC* à la charge du Vendeur**

***Tranches non cumulatives, arrondis à la dizaine inférieure
***pourcentage du prix de vente*

LOCAUX D'HABITATION NUS ou MEUBLES, ou MIXTE

Forfait de 100 € TTC à la charge du Bailleur

Selon zone géographique du bien, défini par la Loi Alur :

	PART BAILLEUR	PART LOCATAIRE
ZONE NON TENDUE	8€ / m²	8€ / m²
ZONE TENDUE	10€ / m²	10€ / m²
ZONE TRES TENDUE	13€ / m²	13€ / m²

3€/m² TTC à la charge du bailleur et

3€ /m² TTC à la charge du locataire

Plafonné à un mois de loyers hors charges par parties

Locaux COMMERCIAUX ou PROFESSIONNELS

10 % du loyer annuel hors charges à la charge du preneur

** TVA en rigueur : 20,00 %*